



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0528

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Adhésion à l'association Nouvel institut franco-chinois - Désignation d'un représentant du Conseil - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Galliano

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0528**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Adhésion à l'association Nouvel institut franco-chinois - Désignation d'un représentant du Conseil - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

L'Institut franco-chinois de Lyon, créé en 1921, fut la première université chinoise hors de Chine. De 1921 à 1946, l'Institut franco-chinois de Lyon a accueilli 473 étudiants. Au cours de ces quelques 25 années, l'Institut a formé une génération de talents dans de nombreux domaines ; de retour dans leur pays, ces étudiants ont pour la plupart largement contribué à la construction de la Chine contemporaine.

La création en 1921 de l'Institut franco-chinois découle de la politique d'ouverture de la Chine aux études occidentales au début du XIXe siècle. Les intellectuels chinois avaient compris qu'une modernisation du modèle éducatif traditionnel était nécessaire pour s'adapter à un monde en mutation. La fondation de l'Institut franco-chinois de Lyon en 1921 est donc l'un des plus beaux symboles de la relation entre Lyon et la Chine.

La visite officielle de ce lieu historique par le Président de la République Populaire de Chine, monsieur Xi Jinping, le 26 mars 2014, a été à l'origine de la création du Nouvel institut franco-chinois. Ce projet, porté initialement par l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), la Ville de Lyon et la Communauté urbaine de Lyon, s'est élargi à d'autres partenaires avec une implication directe d'entreprises de l'agglomération lyonnaise, mais aussi les établissements d'enseignement supérieur.

L'association Nouvel institut franco-chinois est une association de type loi de 1901 en cours de constitution. Ses statuts ont été déposés le 17 avril 2015 et son assemblée générale constitutive se tiendra prochainement.

Elle est présidée par monsieur Thierry de la Tour d'Artaise, Président - Directeur général de SEB. Elle se construit grâce au soutien d'entreprises privées en qualité de mécènes fondatrices, d'universités lyonnaises et chinoises et de personnalités qualifiées.

L'Association réunit 16 membres et il est proposé au Conseil que la Métropole de Lyon adhère à cette association au sein du collège des collectivités et établissements publics fondateurs.

Les statuts de l'association Nouvel institut franco-chinois

Les membres de l'Association se répartissent en 8 collèges et représentent le monde des collectivités et établissements publics, de l'entreprise, des universités, du tourisme, du tissu associatif et de la culture. La Métropole sera également identifiée en tant que membre fondateur dans les statuts.

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 16 membres :

- 5 administrateurs sont désignés parmi les membres du collège des collectivités et établissements publics fondateurs comme suit :

- . Ville de Lyon : 1 poste d'administrateur ;
- . Métropole de Lyon : 1 poste d'administrateur ;
- . ADERLY : 1 poste d'administrateur ;

- . Chambre de commerce et d'industrie de Lyon : 1 poste d'administrateur ;
- . CROUS : 1 poste d'administrateur ;

- 5 administrateurs sont désignés parmi les membres du collège des entreprises fondatrices,
- 2 administrateurs sont désignés parmi les membres du collège des collectivités et organismes publics chinois,
- 2 administrateurs sont désignés parmi les membres du collège recherche et enseignement,
- 1 administrateur est désigné parmi les membres du collège association institut franco-chinois ou leurs représentants,
- 1 administrateur est désigné en dehors des membres de l'Association parmi des personnes qualifiées dont la candidature est proposée à l'assemblée générale ordinaire pour la première fois par le Président de l'Association puis par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est présidé par le Président de l'association.

La représentation au sein de l'association Nouvel institut franco-chinois

Les personnes morales, membres de l'Association, sont représentées, au sein de leurs collèges respectifs, par leur représentant légal ou par un représentant désigné au sein de leur assemblée délibérante. Ce représentant peut siéger au sein du conseil d'administration.

Il appartient donc à la Métropole de Lyon de désigner un représentant au sein du 3^e collège de l'association : le collège des collectivités et établissements publics fondateurs.

Ce représentant de la Métropole sera habilité à approuver et signer les statuts de l'Association lors de l'assemblée constitutive.

Chaque membre de l'Association est tenu d'adhérer à ses statuts et de verser le montant de sa cotisation qui est fixée à 200 €.

L'activité de l'Association

L'association Nouvel institut franco-chinois a pour objet de fédérer les acteurs de l'écosystème travaillant avec la Chine sur le territoire de la Métropole de Lyon, d'affirmer la Métropole comme un territoire majeur en France dans les relations avec la Chine.

Ce projet d'intérêt général est né de la volonté de renforcer les relations entre Lyon et la Chine au travers de la revalorisation du lieu qui fut le siège de l'Institut franco-chinois, première université chinoise hors de Chine.

Ses fondateurs souhaitent que ce lieu qui incarne les valeurs d'accueil et d'ouverture à l'autre, et symbolise l'amitié franco-chinoise, devienne le centre d'une dynamique nouvelle résolument tournée vers la promotion des relations entre Lyon et la Chine dans toutes ses dimensions et notamment au travers :

- de la valorisation et du développement des échanges et partenariats entre universités, établissements de recherches et d'enseignement, et laboratoires ainsi qu'au travers du développement des relations entre enseignants, chercheurs et étudiants,
- du développement des échanges culturels, en mettant à la fois en valeur l'histoire des relations que Lyon et la Chine ont su tisser au fil du temps et en promouvant la culture chinoise contemporaine dans toutes ses dimensions artistiques et sociétales,
- du développement des échanges économiques entre Lyon et la Chine et des relations entre acteurs de l'économie.

Objectifs

La Chine est, en effet, un partenaire historique de l'agglomération lyonnaise et ces échanges bénéficient d'une dynamique très favorable qui s'illustre dans les domaines économiques, académiques et culturels. Tout d'abord, plus de 3 000 étudiants chinois sont présents chaque année sur le territoire de la Métropole et on compte près de 40 accords universitaires conclus entre les établissements supérieurs lyonnais et leurs partenaires en Chine. Les relations économiques sont aussi en plein essor avec plus de 160 entreprises d'origine rhônalpines qui sont implantées en Chine et 15 entreprises à capitaux chinois qui se sont installées dans la région lyonnaise.

Le Nouvel institut franco-chinois est un outil innovant qui est amené à jouer un rôle important dans les années à venir pour le développement des liens entre la Métropole de Lyon et la Chine. Cet institut a pour but de valoriser les relations sino-lyonnaises à travers les relations économiques, touristiques, universitaires, associatives et culturelles grâce au soutien des collectivités locales, de grandes entreprises mécènes, des universités lyonnaises et chinoises, de partenaires privés et des associations. Il donne aussi une place à l'assemblée des associations chinoises et franco-chinoises.

Programme d'actions et plan de financement 2015

L'année 2015 se décline :

- organisation d'une conférence universitaire franco-chinoise, en partenariat avec l'Université de Lyon,
- organisation d'accueils de chercheurs en collaboration avec la Maison internationale des langues et des cultures et l'Université de Lyon,
- organisation de rencontres économiques en présence d'entreprises lyonnaises et chinoises de l'agglomération,
- organisation d'une exposition de lithographies créées à partir d'imprimés des années 1920 et 1930, largement inspirées des mouvements Art Déco,
- organisation d'un concert baroque franco-chinois de l'ensemble Sprezzatura,
- organisation d'une exposition de photographies prêtées par la société de la photographie artistique de Pékin,
- organisation de l'exposition "Les livres vivants" de Yimeng Wu.

Budget prévisionnel pour l'année 2015

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achats (fournitures, entretien, eau, énergie)	13 400	subventions d'exploitation dont :	
services extérieurs (documents, refacturation ADERLY)	45 000	- Ville de Lyon	35 000
autres services extérieurs (rémunération, honoraires, déplacements, missions)	114 331	- Métropole de Lyon	35 000
charges de personnel	75 416	autres produits / cotisations	201 667
dotations	23 520		
Total	271 667	Total	271 667

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association Nouvel institut franco-chinois, pour la mise en place de son programme d'actions 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les statuts de l'association Nouvel institut franco-chinois,
- b) - l'adhésion de la Métropole de Lyon à l'association Nouvel institut franco-chinois pour un montant de 200 €,
- c) - le versement de la cotisation 2015 d'un montant de 200 €,
- d) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association Nouvel institut franco-chinois, pour son programme d'actions 2015,

e) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Nouvel institut franco-chinois définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Désigne monsieur Alain GALLIANO en tant que représentant de la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association Nouvel institut franco-chinois.

3° - Autorise :

a) - ledit représentant à signer les statuts de l'association Nouvel institut franco-chinois,

b) - monsieur le Président à signer ladite convention.

4° - Le montant de la dépense de fonctionnement :

- soit 200 € pour la cotisation, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6281 - fonction 048 - opération n° 0P02O1920 ;

- soit 35 000 € pour la subvention, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 048 - opération n° 0P02O1920 ;

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.